



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2266

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) "Aquavert" - Exercice 2021

Direction des Finances

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2266 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) "AQUAVERT" - EXERCICE 2021 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Conformément à cette disposition, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2021 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) Aquavert.

Le SIVU Aquavert regroupe 5 communes : Craponne, Francheville, Lyon, Saint-Genis-les Ollières et Tassin la Demi-Lune.

Par délibération n° 2020/48 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur François GENOUVRIER et Madame Julie NUBLAT-FAURE en tant que représentants titulaires et Madame Béatrice GAILLIOUT en tant que représentante suppléante pour représenter la Ville de Lyon à titre permanent et pour la durée du mandat en cours au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert.

Madame Julie NUBLAT-FAURE est élue 2<sup>nd</sup>e vice-présidente du Syndicat par délibération n° 2020-09-03 du Comité syndical du 8 septembre 2020.

Le SIVU de la piscine d'Alaï a été créé en 1969, son appellation « Aquavert » a été retenue en 1990. La piscine se situe sur le territoire de la commune de Francheville. L'effectif est de 29 équivalents temps plein.

L'arrêté préfectoral n° 29 2016-12-07-003 du 7 décembre 2016 prévoit dans son article 5 :

« Les communes syndiquées s'engagent à accepter, chaque année, la contribution nécessaire pour couvrir les charges du syndicat, en ce qui concerne spécialement les dépenses de fonctionnement et des annuités d'amortissement des emprunts, à l'exclusion de tout autofinancement. »

	Répartition de la contribution fiscalisée
Lyon	47,20 %
Tassin la Demi-Lune	23,00 %
Francheville	14,31 %
Craponne	10,67 %
Saint Genis les Ollières	4,82 %
Total	100,00 %

La contribution fiscalisée est appelée à hauteur de 1 322 470 € en 2021 dont 624 206 € auprès des contribuables lyonnais.

La piscine fait l'objet d'un projet de démolition-reconstruction à l'horizon 2025. L'année 2021 constitue l'année de lancement du marché global de performance de ce projet.

## I- Compte administratif 2021

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du syndicat constatés pour les exercices 2020 et 2021, et leurs évolutions entre ces deux derniers exercices :

Données hors écritures d'ordre et reports		2020	2021	taux d'évol
Epargne dégagée de la section de fonctionnement	<b>Recettes de gestion</b>	<b>1 800 153,34</b>	<b>1 930 210,18</b>	<b>7,2%</b>
	<i>Dont produits des services</i>	490 875,28	404 587,29	-17,6%
	<i>Dont contribution fiscalisée</i>	1 274 732,00	1 322 470,00	3,7%
	<i>Dont dotation et participation</i>	-	170 370,00	0,0%
	<i>Dont autres</i>	6 990,11	32 782,89	369,0%
	<b>Dépenses de gestion</b>	<b>1 592 783,23</b>	<b>1 533 644,12</b>	<b>-3,7%</b>
	<i>dont charges à caractère général</i>	387 988,40	391 905,93	1,0%
	<i>dont frais de personnel</i>	1 175 650,12	1 119 857,69	-4,7%
	<i>dont autres</i>	29 144,71	21 880,50	ns
		<b>Epargne de gestion</b>	<b>207 370,11</b>	<b>396 566,06</b>
	<b>Résultat financier</b>	-	-	0,0%
	<b>Résultat exceptionnel et provisions</b>	- 19 366,00	- 89 285,15	361,0%
	<b>Epargne brute</b>	<b>188 004,11</b>	<b>307 280,91</b>	<b>63,4%</b>
Remboursement de la Dette	<b>Remboursement capital</b>	-	-	0,0%
Autofinancement disponible pour les dépenses d'équipement	<b>Epargne nette</b>	<b>188 004,11</b>	<b>307 280,91</b>	<b>63,4%</b>
	<b>Recettes propres d'investissement</b> hors 1068	<b>23 169,82</b>	<b>568 495,55</b>	<b>2353,6%</b>
	<b>Capacité d'autofinancement après dette</b>	<b>211 173,93</b>	<b>875 776,46</b>	<b>314,7%</b>
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>93 293,45</b>	<b>644 007,77</b>	<b>590,3%</b>
Financement par l'emprunt	<b>Appel à l'emprunt</b>	-	-	
	<b>Flux nette de dette</b>	-	-	0,0%

Les recettes de gestion ont connu une croissance de 7,2 % entre 2020 et 2021 du fait d'une progression de la contribution fiscalisée de + 3,7 % ainsi que d'une hausse notable des dotations et participations, par un effet de bord de la réforme de la taxe d'habitation et par une dotation de soutien de l'Etat au titre des pertes de recettes liées à la crise sanitaire. Les produits des services s'élèvent à 404,6 K €, en baisse de 17,6 % par rapport à 2020. Pour mémoire, en 2019, avant la crise sanitaire, ce montant s'élevait à 881,3 K €. Concomitamment, les dépenses de gestion connaissent également une évolution de - 3,7% expliquée par la diminution des frais de personnel de 55,8 K €

La dynamique des recettes de gestion étant supérieure à celle des dépenses, l'épargne de gestion progresse fortement pour s'établir à 396,6 K €

Au terme de l'exercice 2019, le SIVU Aquavert a remboursé l'intégralité de son encours de dette. Aucun frais financiers ne vient donc grever l'épargne de gestion.

Le résultat exceptionnel est négatif de - 89,28 K €

Dans ces conditions l'épargne brute s'établit à 307,3 K €, en très nette amélioration, principalement expliquée par la progression de la contribution fiscalisée et des dotations perçues.

En l'absence de stock de dette à rembourser, l'épargne nette s'établit au même niveau que l'épargne brute.

Les dépenses d'investissement, dont le niveau est classiquement très variable d'un exercice à l'autre s'établissent en 2021 à 644 K €. Elles financent à hauteur de 52,1 K € de l'investissement courant (dépenses liées au bâtiment, au matériel informatique et à du matériel aquatique) et à hauteur de 592 K € des dépenses liées au lancement de l'opération de construction du nouveau centre aquatique (frais liés aux études préalables, aux indemnités des candidats participant au marché de performance global, honoraires de prestataires). Elles sont financées en intégralité par l'épargne nette disponible et les recettes propres d'investissement. Ces dernières sont abondées d'une subvention d'un montant de 540 K €, obtenue auprès des communes membres.

Le reliquat de cette capacité de financement vient accroître le fonds de roulement, qui progresse de 231,8 K €

En l'absence de besoin, il n'est pas fait appel à l'emprunt en 2021, le stock de dette demeure nul et la capacité de désendettement est totale.

	2020	2021	taux d'évol°
Fonds de roulement 31/12/N en K€	1 454 201	1 685 969	15,9%
Encours de dette au 31/12/N en K€	0	0	0,0%
Capacité de désendettement (en années)	0,0	0,0	0,0%

Le SIVU indique affecter à terme ce disponible pour financer projet de construction du nouveau centre aquatique.

## II- Faits marquants 2021

L'activité du SIVU Aquavert demeure marquée par la pandémie de Covid-19 en 2021, les recettes d'activité sont en retrait de 64 % par rapport à l'année 2019.

	2019	2020	2021	taux d'évolution 2021/2019
Piscine libre	248 507	122 612	113 745	- 54%
Leçons de natation et stages	108 149	92 291	56410	- 48%
Bébés nageurs	58 967	28 261	15 290	- 74%
Plateau musculation	134 504	47 793	28 734	- 79%
Cours collectifs et tout inclus	201 865	80 623	58 990	- 71%
<b>Total</b>	<b>754 011</b>	<b>373 600</b>	<b>275 190</b>	<b>- 64%</b>

### III- 2022 et perspectives 2023

S'agissant du fonctionnement du SIVU, en 2022, les coûts d'approvisionnement en électricité progressent de 10 % (75 K €) soit une hausse modérée au regard de l'évolution des prix de marché de l'énergie. Le SIVU bénéficie en effet d'une couverture de ses besoins en énergie par des contrats de gaz et d'électricité souscrits en amont de la crise. Son exposition s'en trouve limitée.

La hausse des frais de personnel faisant suite à revalorisation nationale du point d'indice des fonctionnaires s'établit à 75 K € sur l'exercice.

Ces dépenses nouvelles (150 K €) sont compensées par la progression, à niveau équivalent, des recettes d'activité plus dynamiques que celles initialement budgétées. Le SIVU ne serait pas éligible au dispositif du filet de sécurité de 2022.

Le SIVU anticipe pour 2023 une hausse de 125 K € du coût d'approvisionnement en énergie, estimée à 7 % des dépenses de fonctionnement.

En investissement, le projet de démolition - reconstruction de la piscine d'Alaï est lancé.

Le permis de construire a fait l'objet d'un dépôt dans le courant de l'été 2022.

Le coût prévisionnel s'établit à 23,4 M € (données mai 2022, valeur des travaux : janvier 2022)

Le plan de financement prévisionnel fait état des recettes suivantes :

<b>Nouveau parc aquatique Aquavert</b>	<b>Financement prévisionnel mai 2022</b>	<b>%</b>
FCTVA	3 838 034	16,4%
Cessions	8 450 000	36,1%
Subventions diverses	161 966	0,7%
Appel au fonds de roulement	300 000	1,3%
Emprunt SIVU	6 150 000	26,3%
Subventions des communes membres	4 500 000	19,2%
<b>Total</b>	<b>23 400 000</b>	<b>100,0%</b>

Le montant prévisionnel 2023 s'établit à 1 434 000 € dont 676 848 € pour la ville de Lyon, en progression de 4 %. Cette augmentation répond à la volonté du SIVU d'ajuster de manière progressive les contributions fiscales au coût de fonctionnement du futur équipement.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	prévisionnel 2023
TOTAL	1 187 351 €	1 228 187 €	1 274 732 €	1 322 470 €	1 378 750 €	1 434 000 €
Lyon	560 430 €	579 704 €	601 674 €	624 206 €	650 770 €	676 848 €

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

**DELIBERE**

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2021 du Syndicat Intercommunal Aquavert.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET